

MESURES FAVORISANT LA GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	Échéancier	Moyens / Infos supplémentaires	Avancement	Responsable	Commentaires
Faire connaître la politique gouvernementale en gestion des matières résiduelles à l'ensemble des intervenants du territoire afin de susciter la mobilisation de tous les acteurs à un objectif commun, soit celui d'atteindre les objectifs de la politique	En continu	Sur les sites Internet de la MRC et de la Régie, une section réservée au PGMR présente le document élaboré en fonction d'atteindre les objectifs de la Politique ainsi que diverses informations d'ordre général liées aux rôles de la MRC et de la Régie dans le cadre de sa mise en oeuvre.	En continu	MRC et Régie	La Régie fait connaître les objectifs de la Politique dans le cadre de ses diverses activités de sensibilisation.
Diffuser les différentes mesures mises de l'avant dans les municipalités et à la MRC afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la politique et démontrer aux citoyens et aux ICI les économies d'enfouissement réalisables et réalisées grâce à l'implication de tous	En continu	Présentation du bilan annuel de la Régie en conférence de presse et parution du communiqué dans les bulletins municipaux et sur le site laregieverte.ca. La MRC prévoit identifier sur son site Internet les mesures qu'elle met en place pour favoriser l'atteinte des objectifs (recyclage, compostage, réemploi, etc.).	En continu	MRC et Régie	L'équipe du service-conseil de la Régie propose aux ICI (institutions, commerces et industries) des solutions afin de diminuer le volume des déchets voués à l'enfouissement et en y démontrant les économies réalisables. Aussi, la Régie fournit gratuitement des bacs et conteneurs pour les collectes des matières organiques et des matières recyclables. De plus, par la taxation municipale, la majorité des municipalités sensibilisent leurs ICI à améliorer leur performance en gestion des matières résiduelles afin de diminuer le tonnage des déchets enfouis et ainsi diminuer le montant de leur taxation (taxation incitative). Ainsi, la Régie a convaincu au fil des ans plusieurs municipalités à instaurer la taxation incitative liée aux bonnes performances en gestion des matières résiduelles des ICI.
Élaborer des programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation en fonction des actions mises de l'avant et des différentes clientèles résidentielles, ICI et CRD	En continu	Plan de communication annuel de la Régie.	Fait	Régie	Depuis 2016, le service est offert aux ICI qui veulent implanter la collecte des matières organiques. De plus, un service-conseil est offert par le personnel de la Régie pour minimiser les déchets et augmenter les tonnages de matières recyclables et organiques collectées ou apportées à l'écocentre. Les bacs et conteneurs pour les matières organiques et recyclables sont fournis gratuitement.
Présenter au conseil des maires, sur une base annuelle, l'état d'avancement du PGMR ainsi que des résultats obtenus	En continu	Dépôt du rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR au conseil de la MRC au mois de juin de chaque année et de façon ponctuelle selon les besoins manifestés.	En continu	MRC et Régie	Le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR sera déposé à la séance du conseil de la MRC du 17 juin 2020 et rendu public sur le site Internet de la MRC. Chaque mois, un élu siégeant sur le conseil d'administration de la Régie présente un compte rendu des activités de cette dernière au conseil de la MRC. Aussi, tous les procès-verbaux du conseil d'administration de la Régie sont transmis aux municipalités et disponibles sur le site Web de celle-ci.
Publier sur une base annuelle les résultats obtenus par les différentes actions mises de l'avant par les municipalités	En continu	Plan de communication annuel. Les bons coups des municipalités compilés et production d'un article pour diffusion. Les municipalités diffuseront les informations dans les bulletins municipaux.	En continu	MRC et Régie	Les initiatives de la MRC et des municipalités pourront être mentionnées lors de la présentation annuelle de l'état d'avancement du PGMR. La Régie publicisera également les initiatives municipales par le biais d'un article pour diffusion dans les bulletins municipaux, la page Facebook et sur son site Internet. La MRC et les municipalités pourront également diffuser cette information sur leur site Internet.
MESURES FAVORISANT LA RÉDUCTION À LA SOURCE ET LE RÉEMPLOI	Échéancier	Moyens / Infos supplémentaires	Avancement	Responsable	Commentaires
Appliquer le principe d'exemplarité qui est un moteur important de mobilisation. La MRC publicisera le programme de Recyc-Québec « ICI on recycle » au sein même des municipalités	En continu	Plan de communication annuel. Ajout d'un lien vers le programme ICI ON RECYCLE sur le site Internet de la MRC.	Fait	MRC et Régie	La Régie a reçu en 2016 la certification Or - Performance - niveau 3 du programme ICI ON RECYCLE! et elle encourage les entreprises et les municipalités à s'informer et s'engager dans ce programme. Lors de la refonte du site Internet de la MRC, un lien a été ajouté pour permettre aux municipalités d'accéder facilement au programme ICI ON RECYCLE! Le comité environnement mis en place par les employés de la MRC a entrepris des démarches afin que la MRC s'inscrive au programme. Le comité évalue également différentes options pour améliorer la performance de la MRC en matière de réduction à la source, de réemploi et de récupération à l'intérieur de son édifice. En 2019, un lave-vaisselle a été installé dans la salle de dîner et les verres de carton ainsi que les bouteilles d'eau en plastique ont été remplacés par des verres et des tasses réutilisables (salle de dîner et salles de réunion). Un îlot de tri a également été installé, ce qui a permis de faciliter le tri des matières et d'augmenter la capacité des bacs dédiés aux matières recyclables et compostables.
Continuer à promouvoir l'herbicyclage	En continu	Plan de communication annuel.	En continu	Régie	De la publicité est faite au sujet de l'herbicyclage sur le site Internet de la Régie et sa page Facebook ainsi que dans le journal régional le Courrier de Portneuf. L'information est également transmise aux municipalités. Les herbes et feuilles sont acceptées dans les écocentres et dans la collecte des matières organiques mais la Régie privilégie l'herbicyclage et diffuse des informations sur l'herbicyclage.
Promouvoir l'importance des 3RV-E à l'atteinte des objectifs de la politique	En continu	Plan de communication annuel.	En continu	Régie	Sur sa page Facebook et son site Web, la Régie partage plusieurs trucs et conseils sur la réduction à la source et le réemploi en plus de faire connaître les différentes organisations et pages Facebook de réemploi (à vendre ou à donner Portneuf), Matériaux récupérés de Portneuf, Ressourcerie de Portneuf et autres comptoirs vestimentaires.

MESURES FAVORISANT LE RECYCLAGE DES MATIÈRES S'APPARENTANT À LA COLLECTE SÉLECTIVE (PAPIER, CARTON, PLASTIQUE, VERRE, MÉTAL)	Échéancier	Moyens / Infos supplémentaires	Avancement	Responsable	Commentaires
Soutenir la participation au programme de collecte porte-à-porte de la collecte sélective et évaluer sa performance	En continu	Plan de communication annuel. Pour la performance, un bilan est effectué annuellement et diffusion des résultats (communiqué, site Internet, etc.).	En continu	Régie	Diffusion des informations selon le plan de communication annuel. Des dépliants et fiches informatives sont remises à chaque nouvel arrivant lors de la livraison des bacs à matières recyclables et matières organiques qui sont fournis gratuitement. Pour évaluer la performance de la collecte sélective, les tonnages sont compilés à chaque année et un taux de diversion est calculé. Le bilan de performance est présenté dans le rapport annuel de la Régie qui est aussi disponible sur le site Internet de la Régie.
Favoriser le respect du bannissement du papier et du carton proposé par le gouvernement, en adoptant un règlement obligeant la participation des citoyens et des ICI à un programme de collecte sélective des matières recyclables déjà offert par la RRGMRP	À venir	Adoption d'un règlement. La Régie proposera un projet de règlement pour adoption par chacune des municipalités.	À venir	Régie et municipalités	
Publiciser les différents volets du programme de la récupération hors foyer disponible pour les municipalités	Complété	Une nouvelle édition de ce programme a été mise sur pied par Éco Entreprises Québec en 2019.	Terminé	Régie	La Régie a diffusé les informations concernant ce programme aux municipalités. La date limite des demandes était fixée au 5 juillet 2019. Cependant il n'y a pas eu de nouvelles demandes, plusieurs ayant fait des demandes lors de l'édition de 2016.
Promouvoir la collecte des plastiques agricoles sur le territoire de la MRC	En continu	Plan de communication annuel. Diffusion de l'information auprès de l'UPA de Portneuf. La collecte est offerte depuis quelques années.	En continu	Régie	La Régie récupère les plastiques agricoles via la collecte porte-à-porte ou en apport volontaire à l'écocentre Neuville. Recommandations faites aux agriculteurs pour adhérer à cette collecte ou aller porter les plastiques agricoles à l'écocentre Neuville. Une rencontre a eu lieu en 2019 avec des représentants de l'UPA. La Régie étudie présentement la possibilité d'implanter une collecte séparée afin de recueillir les plastiques agricoles.
Établir et promouvoir une politique d'achat environnemental à la MRC et dans les municipalités	2019-2020	À élaborer par la MRC et les municipalités.	À venir	MRC, Régie et municipalités	La MRC prévoit établir des lignes directrices ou une politique d'achat environnemental. Un comité environnemental formé d'employés de la MRC a été mis en place en 2017, lequel étudiera entre autres ces projets. De plus, la MRC a implanté à 80 % le conseil sans papier et a également fait l'acquisition d'un logiciel pour la gestion documentaire, qui est en cours d'implantation. En 2017, la MRC a implanté un nouveau logiciel de partage virtuel de fichiers destiné au conseil de la MRC, contribuant ainsi à limiter l'emploi de papier. L'utilisation de ce logiciel a été élargie aux directeurs généraux et aux directeurs des services incendie des municipalités de la MRC.
Évaluer l'impact d'un changement de fréquence de collecte pour favoriser une augmentation des taux de récupération des matières recyclables	2019	Évalué mais une autre méthode n'est retenue.	Fait	Régie	Pour réduire les frais de collecte et maximiser le volume de matières recueillies avec la collecte des matières recyclables, la Régie privilégie plutôt de fournir des bacs et des conteneurs supplémentaires pour ceux qui génèrent plus de matières. Cependant, un service de collecte hebdomadaire est aussi offert pour certains ICI qui ont absolument besoin d'une collecte chaque semaine.
Évaluer la pertinence d'utiliser des contenants semi-enfouis plutôt que des bacs roulants pour répondre à des situations particulières	En continu	En cas par cas selon les municipalités. Cibler des endroits pertinents pour l'implantation. Diffuser les bons coups des municipalités disposant de contenants semi-enfouis (montage photos, endroits ciblés).	Une évaluation est faite au fur et à mesure selon les demandes des municipalités.	Régie	Des conteneurs semi-enfouis sont installés dans quelques municipalités selon leurs besoins et leur budget. La collecte est permise dans le devis actuel et sera permise dans les prochains devis. Cependant, on constate que les conteneurs semi-enfouis ne sont pas toujours utilisés pour le bon usage et l'on y retrouve beaucoup de résidus de construction, de rénovation et de démolition et autres résidus (qui devraient plutôt être apportés dans un écocentre). La Régie favorise donc l'apport volontaire des matières aux écocentres. Il est préférable de bien évaluer les besoins avant d'implanter ce type d'équipement dans les endroits publics. Ce type d'équipement requiert de l'affichage, de la sensibilisation et de la surveillance.
MESURES FAVORISANT LE RÉEMPLOI ET LE RECYCLAGE DES ENCOMBRANTS, DES RDD ET CRD	Échéancier	Moyens / Infos supplémentaires	Avancement	Responsable	Commentaires
Sensibiliser la population à utiliser les écocentres	En continu	Plan de communication annuel. Publication du Guide du citoyen. Conserver la gratuité aux écocentres pour les citoyens afin de favoriser l'augmentation du nombre d'utilisateurs.	Fait	Régie	La Régie opère un réseau de 6 écocentres et 2 microécocentres sur son territoire. Plusieurs communications sont faites auprès des citoyens et ICI via : site Internet, bulletins municipaux, journaux régionaux, pages Facebook municipales, babillards électroniques, etc.
Obliger les citoyens, les entreprises et les municipalités à réemployer et recycler leurs résidus de CRD	À venir	Adoption d'un règlement. La Régie proposera un projet de règlement pour adoption par chacune des municipalités.	En continu	Régie et municipalités	Par défaut, les citoyens doivent trier leurs matériaux CRD (construction, rénovation et démolition) et RDD (résidus domestiques dangereux) aux écocentres aux fins de récupération. Pour les CRD, les entrepreneurs doivent obligatoirement transiter par le centre de tri des CRD du Complexe environnemental de Neuville.
Poursuivre l'évaluation de la pertinence pour la MRC de se doter d'équipements et d'infrastructures régionaux de traitement pour cette catégorie vers une autonomie régionale	En continu	Réseau de 6 écocentres en place. Évaluer la pertinence d'en implanter d'autres. La Régie soutient les microécocentres des municipalités (ex: Deschambault-Grondines).	En continu	Régie	À l'été 2019, la Régie a ouvert un 6 ^e écocentre à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, une municipalité située dans la MRC de La Jacques-Cartier, afin de mieux desservir l'ensemble des utilisateurs des municipalités membres de la Régie. Tous les citoyens des municipalités membres de la Régie ont accès à tous les écocentres du territoire.

MESURES FAVORISANT LE RECYCLAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES	Échéancier	Moyens / Infos supplémentaires	Avancement	Responsable	Commentaires
<i>Desservir le secteur multilogements (7 logements et plus) en collecte des matières organiques</i>	En continu depuis 2017	La Régie effectue des démarches auprès des multilogements de 7 logements et plus depuis 2017.	Service offert depuis 2017	Régie	La Régie contacte les gestionnaires de multilogements afin de leur offrir de participer à la collecte des matières organiques. Ex: résidence Château Bellevue (Pont-Rouge) et résidence l'Estacade (Saint-Raymond). Le service est offert à ceux qui en font la demande. Cependant, peu de multilogements de 7 logements et plus participent à la collecte des matières organiques.
<i>Desservir le secteur ICI en collecte des matières organiques</i>	En continu depuis 2016	Projet-pilote en 2016 avec certaines épiceries et restaurants afin d'étendre la collecte à l'ensemble des ICI en 2017 et les années suivantes.	Service offert depuis 2016	Régie	Depuis 2016, le service est offert aux ICI qui veulent implanter la collecte des matières organiques. Les ICI bénéficient d'un service-conseil personnalisé avec le personnel de la Régie. En 2019, ce sont 91 ICI qui participent à la collecte des matières organiques.
<i>Obliger les citoyens et les entreprises de la MRC à valoriser les matières organiques</i>	À venir	Adoption d'un règlement. La Régie proposera un projet de règlement pour adoption par chacune des municipalités.	À venir	Régie et municipalités	
<i>Évaluer l'impact d'un changement de fréquence de collecte ou d'équipement de collecte pour favoriser une augmentation des taux de récupération des matières organiques</i>	En continu	Évalué	Fait	Régie	37 collectes annuelles sont prévues au calendrier à raison d'une collecte par mois durant les mois de décembre à mars et une collecte chaque semaine d'avril à novembre. Pour les plus grands générateurs de matières organiques, la Régie privilégie d'offrir des bacs supplémentaires gratuitement. De plus, la collecte pour les ICI se fait chaque semaine durant toute l'année.
<i>Sensibiliser les municipalités locales à faire parvenir à la MRC et à la Régie les données de boues municipales traitées et les sensibiliser à la valorisation (agricole ou compostage)</i>	En continu	Demander aux municipalités de transmettre à la Régie leur bilan annuel et les prévisions de disposition des boues municipales (étangs aérés) et informer/sensibiliser à la valorisation des boues.	En continu	Régie et municipalités	Une demande est adressée chaque année aux municipalités afin d'obtenir des informations concernant le tonnage des boues issues de la vidange des étangs d'épuration municipaux ainsi que le type de valorisation des boues municipales sur leur territoire. La MRC compile ces informations dans un registre.
INFRASTRUCTURES	Échéancier	Moyens / Infos supplémentaires	Avancement	Responsable	Commentaires
<i>Continuer l'évaluation de la pertinence de doter la MRC d'infrastructures de traitement pour les matières recyclables, les matières organiques et les matières du secteur ICI et CRD afin de favoriser l'autonomie régionale</i>	En continu	Études à faire selon les besoins.	Au besoin	Régie	Depuis le 1er janvier 2019, la Régie assume dorénavant la gestion des opérations de l'écocentre Neuville, du Centre de transbordement des matières recyclables et du Centre de traitement des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) de Neuville. La Régie gère aussi un réseau de 6 écocentres et 2 microécocentres sur son territoire.
ÉLIMINATION	Échéancier	Moyens / Infos supplémentaires	Avancement	Responsable	Commentaires
<i>Informier, sensibiliser et éduquer les intervenants sur leur impact respectif sur la performance totale de la MRC et sur les sommes qu'ils reçoivent de la redevance à l'élimination</i>	En continu	Plan de communication annuel.	En continu	Régie	Cette information est transmise aux municipalités lors de l'adoption du budget annuel de la Régie.
<i>Sensibiliser tous les intervenants à n'éliminer que le résidu ultime</i>	En continu	Plan de communication annuel. Guide pratique du tri.	En continu	Régie	La sensibilisation est réalisée dans le Guide pratique du tri, sur le site Internet de la Régie, dans les publications de la page Facebook, etc. Fait partie du plan de communication.

ANNEXE 1 - Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

Nom de la MR : MRC de Portneuf

Année : 2019

À compléter si le bénéficiaire ne respecte pas les critères avec les collectes dans le cas des communautés autochtones et des municipalités de moins de 5000 habitants selon les catégories de demandeurs admissibles

Pour connaître le code géo, consulter la page Web :
<https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/>

Code géo	Nom des municipalités au PGMR	Nombre total d'unités d'occupation résidentielles (1-5 logements)	Règlement interdisant le stockage et l'épandage de MRF		Collecte porte-à-porte des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)				Composteurs domestiques traitant les matières organiques résidentielles végétales		Apport volontaire traitant des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)							
			oui	non	Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies au 31 décembre 2019	Nombre de collectes en 2019	Période couverte par la collecte (MM/AAAA)		Nombre d'unités d'occupation desservies	Implantation (MM/AAAA)	Information, sensibilisation et éducation dans l'année		Bacs de cuisine pour 100% des unités d'occupation		Nombre de lieux d'apport volontaire		Période couverte par la collecte des points d'apport volontaire (MM/AAAA)	
							Début	Fin			oui	non	Nombre de bacs distribués	Date de distribution (MM/AAAA)	Résidus verts	Résidus alimentaires	Début	Fin
34030	Cap-Santé (V)	1370	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1370	37	01-2019	12-2019			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
34058	Deschambault-Grondines (M)	917	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	917	37	01-2019	12-2019			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
34025	Donnacona (V)	2345	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2345	37	01-2019	12-2019			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
34120	Lac-Sergent (V)	413	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	413	37	01-2019	12-2019			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
34007	Neuville (V)	1657	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1657	37	01-2019	12-2019			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
34017	Pont-Rouge (V)	3461	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	3357	37	01-2019	12-2019			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
34048	Portneuf (V)	1355	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1355	37	01-2019	12-2019			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
34135	Rivière-à-Pierre (M)	622	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	591	37	01-2019	12-2019			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
34097	Saint-Alban (M)	728	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	692	37	01-2019	12-2019			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
34038	Saint-Basile (V) - Capitale-Nationale)	1135	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1135	37	01-2019	12-2019			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
34078	Saint-Casimir (M)	597	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	597	37	01-2019	12-2019			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
34105	Sainte-Christine-d'Auvergne (M)	523	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	497	37	01-2019	12-2019			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
34060	Saint-Gilbert (P)	110	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	110	37	01-2019	12-2019			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
34115	Saint-Léonard-de-Portneuf (M)	652	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	619	37	01-2019	12-2019			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
34065	Saint-Marc-des-Carières (V)	1072	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1072	37	01-2019	12-2019			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
34128	Saint-Raymond (V)	5040	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	4889	37	01-2019	12-2019			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
34085	Saint-Thuribe (P)	146	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	146	37	01-2019	12-2019			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
34090	Saint-Ubalde (M)	924	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	896	37	01-2019	12-2019			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
34902	Lac-Blanc (NO)	TNO	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
34906	Lac-Lapeyrère (NO)	TNO	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
34904	Linton (NO)	TNO	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

Répondant : Josée Frenette

Fonction : Directrice générale

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.



Signature

18 juin 2020

Date